



Ollainville

DELIBERATION
N° CM 27/072/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 26 septembre 2023 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 20 septembre 2023, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Philippe JOLY, Mme Sylvie MARCHAND, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Nicolas FOUQUE qui donne procuration à M. Nicolas PIOT, M. Didier BONNIER qui donne procuration à Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, Mme Marie-France DELANZY qui donne procuration à Mme Marie-Christine HARISLUR, M. Patrick BONNEMYE qui donne procuration à M. Régis CARPENTIER, Mme Adeline CLOGENSON qui donne procuration à Mme Sophie Anne PÉAN, M. Julien BOUILLON qui donne procuration à M. Ludovic GOURDY, M. Laurent MEUNIER qui donne procuration à Mme Sylvie MARCHAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Régis CARPENTIER

• **Modification n° 2 du règlement intérieur de la Maison des Jeunes**

Madame Christine ROUSSET, Conseillère Municipale, rappelle aux élus que, par délibération CM 29/105/2017 du 28 novembre 2017, le Conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de la Maison des Jeunes, modifié par délibération n° CM36/113/2018 du 13 novembre 2018, afin d'adapter les horaires d'ouverture aux besoins des jeunes, après une année de fonctionnement.

En 5 ans, le fonctionnement de la structure a évolué et l'équipe a été étoffée (3 animateurs) et afin de s'adapter à la fréquentation, Madame ROUSSET propose :

- de nouveaux horaires pour les périodes scolaires, à savoir :

Lundi, mardi, jeudi : 15h-19h

Mercredi : 11h30-19h

Vendredi : 13h-19h et jusqu'à 22h lors des soirées

- que la structure reste ouverte pendant les séjours organisés lors des vacances scolaires.

Madame ROUSSET propose également d'interdire le vapotage dans l'enceinte de la Maison des Jeunes (intérieur et extérieur) et de modifier le règlement intérieur en ce sens :

L'introduction d'alcool, de substances illégales est interdite. Les jeunes n'ont pas le droit de fumer, ni de vapoter, à l'intérieur ni devant les locaux de la maison des Jeunes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le règlement intérieur de la Maison des Jeunes d'Ollainville adopté par délibération n° 29/105/2018 en date du 28 novembre 2017, et modifié par délibération n°0CM36/113/2018 du 13 novembre 2018,

Considérant qu'il convient d'adapter les horaires d'ouverture de la structure en fonction de l'évolution du fonctionnement de la structure et de sa fréquentation,

Considérant qu'il convient de préciser qu'il est interdit de vapoter à l'intérieur et devant la Maison des Jeunes,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 19 septembre 2023,

Entendu l'exposé de Madame Christine ROUSSET, Conseillère Municipale,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

- **Approuve** le règlement intérieur de la Maison des Jeunes ainsi modifié, annexé à la présente.
- **Autorise** le Maire à signer ce document.

Le 27 septembre 2023

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

